

Soutien aux opérations de renouvellement urbain (O.R.U.)

Rapporteur : M. Le Président

Projet O.P.H.L.M. : opération de maîtrise d'œuvre sociale Cité Pesty - quartier Saint Ferjeux à Besançon

Rappels

Le P.L.H. 2000-2002 prévoit le soutien aux opérations de restructuration urbaine dans le volet concernant le parc locatif social. Le District s'est engagé à participer au financement des opérations de restructuration urbaine.

Projet Office Public d'HLM Cité des Acacias (rue Paul Pesty)

L'Office Public d'HLM a construit en 1973 et 1976, 136 logements sis 6 et 8 rue Paul Pesty dans le cadre de la résorption des baraques de la Pelouse de Pesty. Ce groupe immobilier dont le statut est celui d'une cité de transit a été confié en totalité au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale).

La Ville de Besançon a décidé en 1998 de rétrocéder la gestion immobilière de la Cité des Acacias à l'Office Public d'H.L.M.. Dans cet objectif, une étude a été engagée pour fixer de façon concertée, les conditions préalables de ce transfert. En effet, le patrimoine est d'une part fortement dégradé et d'autre part des problèmes de peuplement se posent.

Trois groupes de travail ont été constitués réfléchissant chacun sur un thème : aspects sociaux, projet urbain et aspects techniques et financiers.

A l'issue de l'étude de faisabilité, la Ville de Besançon a décidé de retenir les trois principes d'intervention suivants :

- Réhabilitation du bâtiment 6 rue Pesty avec repeuplement
- Démolition du bâtiment 8 rue Paul Pesty car trop vétuste
- Reconstruction de 30 logements sur le site avec recomposition urbaine de l'îlot

L'enjeu est de réintégrer cet espace urbain dans le quartier de Saint Ferjeux et plus généralement dans le tissu urbain de la ville grâce à :

- une restructuration urbaine forte (démolition du patrimoine le plus dégradé, réhabilitation du patrimoine vétuste)
- un accompagnement par une politique de repeuplement pour introduire de la mixité sociale et « normaliser le fonctionnement social du quartier ».

Quatre phases sont nécessaires pour mener à bien ce projet urbain d'envergure : le relogement, la démolition prévue pour novembre 2002, la désignation pour la construction des 30 logements en juin 2001 pour démarrage en 2003, la réhabilitation prévue pour 2003.

Phase 1 Relogement (phase démarrée en décembre 2000)

Les opérations de relogement nécessaires pour le repeuplement du bâtiment 6 et la démolition du bâtiment 8 implique l'ensemble des bailleurs par un protocole de relogement.

Une équipe appelée « MOS » Maîtrise d'œuvre Sociale est chargée de trouver des solutions de relogement pour toutes les familles concernées soit entre 40 et 50 personnes.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- **accorde une subvention à l'Office Public d'H.L.M. de Besançon d'un montant de 103 141 F (selon fiche jointe), pour le financement de la maîtrise d'œuvre sociale chargée du relogement des familles de la City Pesty quartier St Ferjeux à Besançon**
- **précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2001 à l'article 65757 "Subventions d'investissement aux Etablissements Publics Locaux" en fonction 70 "Services communs logement".**

Pour extrait conforme,

Le Président